



Conseil communautaire du 19 juin 2025

Liste des délibérations

NUMERO DE DÉLIBÉRATION	INTITULE DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
2025-045	Affectation d'un poste d'attaché territorial – poste de Responsable du Pôle administratif/Comptabilité au 1 ^{er} juin 2025	Approuvée à l'unanimité
2025-046	Modification du temps de travail hebdomadaire de l'emploi permanent d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (7heures/hebdomadaires)	Approuvée à l'unanimité
2025-047	Retrait de la délibération pour la mise à disposition d'un agent de la Commune de Coucouron – Annulation de la convention	Approuvée à l'unanimité
2025-048	Création d'un poste d'adjoint technique principal 2 ^e classe – avancement de grade	Approuvée à l'unanimité
2025-049	Délocalisation des Conseils communautaires	Approuvée à l'unanimité
2025-050	Signature de la convention entre l'Etat et la CCMA relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires – Changement d'opérateur de transmission au 1 ^{er} janvier 2026	Approuvée à l'unanimité
2025-051	Création d'une SPL – Approbation de la composition du Conseil d'administration – Souscription au Capital	28 voix Pour 04 Absentions

2025-052	DM1 au budget principal	Approuvée à l'unanimité
2025-053	DM1 au budget ordures ménagères	Approuvée à l'unanimité
2025-054	Attribution de fonds de concours aux communes membres dans le cadre de la délibération n° DE_2025_036	Approuvée à l'unanimité
2025-055	Conventionnements office de tourisme et Maire des Sagnes et Goudoulet dans le cadre du projet grand site	Approuvée à l'unanimité
2025-056	Adhésion à la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche et désignation d'un représentant	03 Pour 27 Contre 1 Abstention
2025-057	Marché forain du Gerbier – Consultation et affectation de deux agents du Service des ordures ménagères	Approuvée à l'unanimité

Conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées est publiée sur le site internet, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil communautaire.

Le Président de séance, Jacques GENEST



Le secrétaire de séance, Michel LOUIS

Handwritten signature of Michel LOUIS